

ANNEXE

à l'arrêté modifiant l'arrêté du 31 janvier 1990 portant désignation du site Natura 2000
« Zones humides de Moselle » renommé « Marais de Francaltroff-Erstroff, de Lening et
d'Albe » (zone de protection spéciale)

FR4110062 *Marais de Francaltroff-Erstroff, de Lening et d'Albe*

(zone de protection spéciale)

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement

Oiseaux

A027	Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>
A037	Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus bewickii</i>
A127	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>

2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2ème alinéa) du code de l'environnement

Oiseaux

A017	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>
A036	Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>
A050	Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>
A051	Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>
A052	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>
A053	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>
A123	Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>
A125	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>
A165	Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>

A179

Mouette rieuse

Larus ridibundus

Fait le 11 MARS 2022

La ministre de la transition écologique,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,



O. THIBAUT